



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 167-2025
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.365

Déposée le : 12.06.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Ruch (Bern, Les VERT-E-S) (porte-parole)
Patzén (Bern, Les VERT-E-S)
Bühlmann (Bern, Les VERT-E-S)
Lindegger (Roggwil, Les VERT-E-S)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des finances
Classification : Non classifié

Évaluation des développements de la politique fiscale

Au niveau fédéral, plusieurs projets fiscaux sont en cours, qui entraînent pour certains d'importantes répercussions sur la politique fiscale et les recettes fiscales du canton. Dans l'optique de la planification financière des prochaines années, il est judicieux de procéder à certaines estimations par rapport aux projets suivants :

- Loi fédérale sur l'imposition individuelle
- Loi fédérale sur la déduction fiscale des frais professionnels des personnes exerçant une activité lucrative dépendante
- Arrêté fédéral relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires
- Loi fédérale relative au changement de système d'imposition de la propriété du logement

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles sont les répercussions des projets susmentionnés sur la perception des impôts cantonaux et communaux ? Y a-t-il un besoin de réglementation en la matière, et si oui, lequel ?
2. Quelles seront les pertes fiscales, selon le canton de Berne, si le projet d'imposition individuelle tel qu'il a été décidé par les Chambres fédérales entre définitivement en vigueur ?
3. Quelles seront les pertes fiscales, selon le canton de Berne, si l'abolition de la valeur locative entre définitivement en vigueur ?
4. Dans quel horizon temporel et à l'occasion de quelle révision légale la loi sur la déduction fiscale des frais professionnels des personnes exerçant une activité lucrative dépendante sera-t-elle mise en œuvre ?

5. Quel est le calendrier prévu par l'Intendance des impôts pour les modifications envisagées ?
6. Y a-t-il d'autres projets fiscaux au niveau fédéral qui pourraient entraîner des pertes fiscales pour le canton de Berne ?

Destinataire

– Grand Conseil